



**LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023 – 20H30**

FINANCES

1. Vote du compte de gestion 2022 : budget commune et ses budgets annexes.

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Vote du compte administratif 2022 : budget commune et ses budgets annexes.

Délibérations adoptées à 16 voix pour, hors de la présence de M. Le Maire.

3. Affectation des résultats 2022 : budget commune et ses budgets annexes.

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Vote des taux d'imposition pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Vote du budget primitif 2023 de la commune et ses budgets annexes.

Délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Attribution de subvention aux associations au titre de l'année 2023.

Délibération adoptée par le conseil municipal, à 12 voix POUR, 5 élus (J-L. CADEAU ; E.B ; B.L. ; P. H. ; B.B.) n'ayant pas pris part au vote étant membres d'associations

VOIRIE

7. Dénomination de la voie privée du lotissement « Les Jardins du JOC ».

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFRASTRUCTURES

8. Signature de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fournitures d'énergies.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIE ECONOMIQUE

9. Adoption de la convention d'organisation de la journée « Forum recrutement alternance et professionnalisation » avec les communes de Briollay, d'Ecouflant, de Rives du Loir en Anjou, Saint Barthélémy et Verrières en Anjou.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INTERCOMMUNALITE

10. Gestion informatique des données de localisation des "adresses" et de leur diffusion vers la Base Adresse Nationale - Convention de partenariat entre la commune du Plessis- Grammoire et Angers Loire Métropole – Approbation.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

11. Budget Commune – Amortissement des subventions versées – compte 2046.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du CGCT.

